



INTERVIEW DE
**BERNARD
LAMBERT,**
D.G. DE LA
SOCIÉTÉ DES
BAINS DE MER

M 01692 - 3142 - F: 3,00 €



LA BAISSSE DE LA TVA À L'AFFICHE COMMENT COMMUNIQUER ?



Alors que l'opinion piaffe d'impatience et que s'accroît la pression médiatique réclamant à cor et à cri d'ostensibles baisses des prix, où en sont les professionnels quant aux engagements du contrat d'avenir ?

Pour **Didier Chenet**, le président du Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers, traiteurs (Synhorcat), qui tire les conclusions d'une enquête réalisée parmi ses adhérents, les établissements jouent le jeu de la baisse des prix. 80 % des sondés affirment d'ailleurs respecter scrupuleusement les promesses du contrat d'avenir.

Mais il leur faut d'urgence mieux

communiquer sous peine de voir s'installer un malentendu durable avec leur clientèle, souligne le Synhorcat, qui relève par ailleurs une certaine méfiance des professionnels à l'égard des vitrophanes officielles.

En complément des résultats de cette enquête, dont votre journal publie des extraits, **L'Hôtellerie Restauration** a voulu en savoir plus sur les premiers pas de la mesure en région. Entre initiatives audacieuses et prises de risques trop timorées, les professionnels ne risquent-ils pas de voir la mauvaise humeur des consommateurs gommer les atouts d'une mesure longtemps espérée ? Enquête.

À LIRE EN PAGES 2-3

UNE INTERVIEW DE CHRISTINE PUJOL

PAGE 22

Les normes hôtelières à l'heure de la modernisation



La présidente confédérale de l'Umih nous commente en exclusivité les modalités pratiques du nouveau classement hôtelier. Pour **Christine Pujol**, le report annoncé au 1^{er} octobre va permettre de finaliser, dans de meilleures conditions, les questions restées en suspens.

"Accompagner les hôteliers dans leur démarche", telle est la dynamique que souhaite impulser à l'Umih sa présidente confédérale à l'égard du nouveau classement hôtelier.

EN CONTREPARTIE DE LA BAISSSE DE TVA

PAGE 9

Deux jours fériés supplémentaires et une grille de salaires revalorisée

Pendant une suspension de séance, le collège patronal calcule les dernières revalorisations de la grille de salaires qu'il va proposer aux syndicats de salariés.



Lors de la dernière commission mixte paritaire du 9 juillet, l'ensemble du collège patronal a proposé à la signature des salariés l'avenant n° 6 qui revalorise la grille de salaires et accorde deux jours fériés supplémentaires. Pour l'instant, seules la CFDT et la CFE-CGC seraient prêts à le signer.

POUR FACILITER LES FORMALITÉS À L'EMBAUCHE PAGES 8-9

Le Titre emploi service entreprise (Tese)